

Le Fonds central pour les interventions d'urgence constitue l'une des voies les plus rapides et efficaces pour assurer une intervention humanitaire rapide en faveur des victimes de catastrophes naturelles et de conflits armés.

Le Fonds reçoit des contributions volontaires toute l'année afin de fournir un financement immédiat aux interventions humanitaires susceptibles de sauver des vies partout dans le monde.

FONCTIONNEMENT DU FONDS

Le Fonds reçoit des contributions de donateurs, à savoir de gouvernements, d'entreprises, de fondations, d'associations caritatives et de particuliers, versées dans un fonds unique. Il s'est fixé un objectif annuel de 450 millions dollars des États-Unis.

Cet argent est mis de côté pour pouvoir être utilisé sur-le-champ dès le début d'une situation d'urgence, aussi bien lors de situations qui se dégradent rapidement que pendant des crises prolongées pour lesquelles il est difficile de se procurer suffisamment de ressources.

Dans les situations d'urgence, les organisations humanitaires demandent conjointement un financement. Les fonds sont immédiatement débloqués si les demandes soumises répondent aux critères du Fonds, c'est-à-dire si les besoins sont urgents et les activités proposées permettront de sauver des vies.

Grâce à la disponibilité immédiate de fonds, les organisations de secours sont en mesure d'acheminer de la nourriture, de l'eau potable, des fournitures médicales et autres articles d'importance vitale qui permettent d'agir plus rapidement et plus efficacement.

Les allocations financières du Fonds sont destinées à compléter d'autres sources de financement humanitaire, telles que les fonds de financement commun implanté dans le pays et les financements bilatéraux.

L'intervention rapide

Le Fonds central pour les interventions d'urgence met des fonds à disposition au moment où les besoins sont les plus grands : au début d'une crise, quand il est vital d'intervenir rapidement, et lorsqu'il est essentiel que les opérations de secours d'urgence soient mises en œuvre immédiatement.

Toutefois, la mobilisation des fonds peut prendre du temps et, comme le temps passe, davantage de vies risquent d'être perdues. Le Fonds permet de remédier à ce problème au moyen de subventions d'interventions d'urgence, qui peuvent être approuvées en moins de 48 heures.

Les interventions d'urgence sous-financées

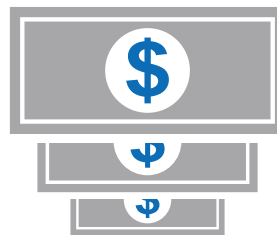
Le Fonds central pour les interventions d'urgence alloue des ressources pour venir en aide aux populations victimes des principales crises tombées dans l'indifférence. Lorsqu'une catastrophe ne fait plus ou n'a jamais fait la une des journaux, il est beaucoup plus difficile de lever des fonds. Il n'en demeure pas moins que l'aide est nécessaire.

Le Fonds contribue à relever ce défi en accordant deux fois par an des subventions pour interventions d'urgence sous-financées en faveur des situations d'urgence qui n'ont pas attiré suffisamment de ressources.

Les prêts

Le Fonds dispose d'un mécanisme de prêt de 30 millions de dollars des États-Unis. Des prêts d'un an sont consentis s'il est établi que des financements de donateurs sont attendus.

CONTRIBUTIONS



Les donateurs contribuent au Fonds avant qu'un besoin urgent n'apparaisse.

DÉTERMINATION DES BESOINS HUMANITAIRES



Dans les situations d'urgence, les travailleurs humanitaires déterminent les types d'aide nécessaire pour la survie les plus urgents, tels qu'un abri, des vivres, de l'eau potable et des médicaments.

GESTION DES FONDS



Le secrétariat du Fonds regroupe les dons dans un même fonds.

DEMANDE DE RESSOURCES ADRESSÉE AU CERF



Les organismes des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et leurs partenaires humanitaires coopèrent pour classer par ordre de priorité les activités nécessaires à la survie. Ils sollicitent les ressources du Fonds par l'intermédiaire du représentant de l'ONU le plus haut placé dans le pays.

ALLOCATION DES FONDS



Sur la base des conseils d'experts fournis par les travailleurs humanitaires sur le terrain, le coordonnateur des secours d'urgence distribue les ressources du Fonds.

SAUVER DES VIES



Les organisations bénéficiaires utilisent les fonds pour mener des opérations d'aide à la survie. Elles suivent de près les dépenses et leurs effets, en rendent compte au Fonds et restituent les sommes inutilisées.

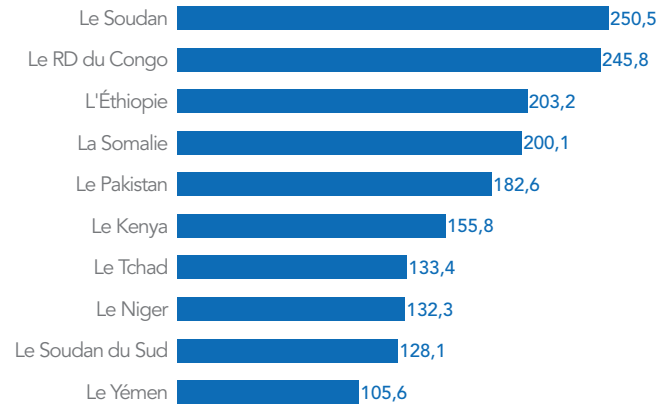
BÉNÉFICIAIRES DES FINANCEMENTS

Principaux bénéficiaires des ressources du Fonds, 2006-2014, en millions de dollars

En moyenne, le Fonds alloue quelque 450 millions de dollars chaque année aux opérations humanitaires menées dans 50 pays. Depuis 2006, plus de 3,7 milliards de dollars ont été alloués pour venir en aide à des millions d'habitants de 92 pays et territoires du monde entier.

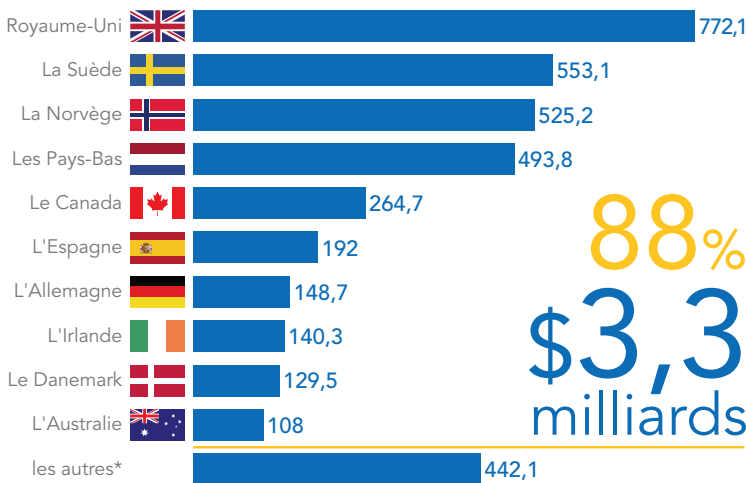
Les ressources du Fonds sont directement mises à la disposition des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que de l'Organisation internationale pour les migrations.

Les organisations non gouvernementales sont des partenaires essentiels dans les processus de prise de décisions du Fonds. Elles reçoivent des financements de la part de ce dernier lorsqu'elles effectuent des travaux pour les organismes bénéficiaires.



Principaux donateurs au Fonds, 2006-2014, en millions de dollars

DONATEURS AU FONDS



Le Fonds central pour les interventions d'urgence est financé par des contributions volontaires. Depuis 2006, il a reçu près de 3,8 milliards de dollars de la part de 125 États Membres et observateurs de l'ONU, d'autorités régionales et locales, ainsi que de donateurs publics et privés. Un tiers des donateurs au Fonds ont également bénéficié de son soutien.

Comment faire un don?

Les États Membres, observateurs et autres autorités qui souhaitent faire un don au Fonds sont priés de contacter le secrétariat du Fonds (voir détails ci-dessous). Les particuliers, sociétés et fondations peuvent visiter le site Internet <http://www.unocha.org/cerf/our-donors/how-donate>.

GESTION DU FONDS

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et [Coordonnateur des secours d'urgence](#) assure la gestion du Fonds au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Il bénéficie de l'appui du secrétariat du Fonds, lequel est installé dans les locaux du [Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU](#).

Le secrétariat s'assure que les ressources du Fonds sont allouées comme il convient, versées en temps opportun et utilisées de la manière la plus appropriée et transparente possible.

Le [groupe consultatif du Fonds](#) fournit au Secrétaire général des orientations sur l'utilisation et l'impact du Fonds.

ALLOCATIONS 2014

450
millions

CONTRIBUTIONS 2014

482
millions

Pour en savoir plus veuillez visiter le site Internet

cerf.un.org

ou contacter le Fonds

Susan Le Roux | leroux@un.org

Matiya Kovac | kovacm@un.org

* Autres contributions publiques au CERF depuis 2006: Belgique, Finlande, Suisse, Luxembourg, États-Unis d'Amérique, République de Corée, Japon, Nouvelle-Zélande, Italie, Qatar, Fédération de Russie, France, Chine, Inde, Brésil, Autriche, Koweït, Pologne, Turquie, Afrique du Sud, Portugal, Liechtenstein, Grèce, Islande, Mexique, Indonésie, République tchèque, Monaco, Arabie Saoudite, Estonie, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Kazakhstan, Emirats Arabes Unis, Slovénie, Argentine, Chili, Colombie, Andorre, Singapour, Saint-Marin, Hongrie, Nigéria, République centrafricaine, Pakistan, Israël, Croatie, Trinité-et-Tobago, Thaïlande, Brunei Darussalam, Mali, Azerbaïdjan, Égypte, Chypre, Lettonie, Sri Lanka, Équateur, Albanie, Myanmar, Pérou, Algérie, Vietnam, Bahamas, Arménie, Philippines, Bulgarie, Lituanie, Oman, le Maroc, Ghana, Monténégro, Ordre souverain militaire de Malte, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, République de Moldova, Mongolie, Saint-Siège, République arabe syrienne, Guyane, Grenade, Guatemala, Jamaïque, Malte, Slovaquie, Mozambique, Uruguay, Kenya, Costa Rica, Serbie, Bhoutan, Djibouti, ex-République yougoslave de Macédoine, République démocratique populaire lao, Liban, Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Panama, Namibie, Tunisie, Venezuela, Côte d'Ivoire, Tadjikistan, Maldives, République du Congo, Samoa, Salvador, Géorgie, Madagascar, Sainte-Lucie, Bénin, Haïti, Timor-Leste, Tuvalu, Gouvernement régional de la Flandre, Préfecture de Hyogo au Japon et l'État de l'Australie du Sud. Pour la liste complète des montants et des contributions privées au CERF visitez <http://cerf.un.org> | 16 Décembre 2014